

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP15/NEA

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-huitième session
Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015**

**RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT**

**Siège de la FAO, Rome (Italie)
1^{er}-5 juin 2015**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions	page ii
Rapport de la huitième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient	page 1
Récapitulatif de l'état d'avancement des travaux	page 14
<u>Paragraphe</u>	
Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 6
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	7 - 8
Questions d'intérêt découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaries (point 2 de l'ordre du jour)	9 - 14
Activités de la FAO/OMS relatives à la région, l'identification des priorités et les besoins de renforcement des capacités (point 3 de l'ordre du jour)	15 - 22
Revitalisation des comités de coordination FAO/OMS - propositions sur le renforcement du rôle et de la plateforme de CCRs (point 4 de l'ordre du jour)	23 - 32
Commentaires et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments, la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires et l'utilisation des normes Codex au niveau national (réponses au document CL 2015/04-NEA (point 5 de l'ordre du jour)	33 - 35
Avant-projet de norme régionale sur le dough (point 6 de l'ordre du jour)	36 - 41
Avant-projet de norme régionale sur le labneh (point 7 de l'ordre du jour)	42 - 49
Avant-projet de norme régionale sur le za'atar (point 8 de l'ordre du jour)	50 - 73
Document de travail sur une norme sur le lait de chamelle (point 9 de l'ordre du jour)	74 - 76
Projet de Plan stratégique pour le CCNEA (point 10 de l'ordre du jour)	77
Nomination du coordonnateur (Point 11 de l'ordre du jour)	78 - 79
Autres questions et travaux futurs (Point 12 de l'ordre du jour)	80 - 92
Date et lieu de la prochaine session (Point 13 de l'ordre du jour)	93
Annexes	
Annexe I – Liste des participants	page 15
Annexe II – Plan stratégique 2016-2019 pour le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA)	page 19

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À l'issue de sa huitième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient est parvenu aux conclusions suivantes:

Questions soumises à l'examen de la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-huitième session

Le Comité:

- est convenu de la nécessité de revitaliser les comités régionaux de coordination et a formulé des observations au sujet de plusieurs propositions à cet égard (par. 28, 29, 31 et 32);
- est convenu de recommander à la Commission de nommer l'Iran pour un premier mandat de Coordonnateur pour le Proche-Orient (par. 78).

Autres questions pour information

Le Comité:

- a pris note des questions d'intérêt découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires (par. 5 - 14);
- a noté les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS dans la région en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments y compris les besoins de renforcement des capacités et l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire du Codex et a formulé plusieurs observations et recommandations (par. 17 et 22);
- a pris acte des informations fournies par les membres de la région sur les systèmes de contrôle des aliments, la participation des consommateurs à l'établissement des normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveau national et a reconnu qu'il était difficile d'équilibrer la participation de l'industrie et celle des consommateurs dans les travaux du Codex lorsqu'il s'agissait d'optimiser le fonctionnement des systèmes de contrôle alimentaire, et a décidé de continuer à se pencher sur cette question à l'avenir (par. 35);
- a souhaité que l'avant-projet de norme régionale sur le dough soit approfondi, fasse l'objet d'observations supplémentaires et soit soumis à un nouvel examen à sa prochaine session (par. 40 et 41);
- a retenu l'avant-projet de norme régionale sur le labneh en attendant l'avis de la Commission sur l'éventuelle modification de la Norme pour les laits fermentés (par. 48 - 49);
- a souhaité que l'avant-projet de norme régionale sur le zaâtar soit approfondi, fasse l'objet d'observations supplémentaires et soit soumis à un nouvel examen à sa prochaine session (par. 72 et 73);
- a interrompu l'examen relatif à une norme sur le lait de chamelle et a invité les pays Membres de la région intéressés par cette question à soumettre prochainement un document à l'examen du Comité (par. 76);
- a approuvé le Plan stratégique 2016-2019 pour le CCNEA (par. 77);
- a pris note des informations présentées par le Soudan sur la gomme arabique au regard des débats suscités par cette question au sein du Comité sur les additifs alimentaires et a encouragé les pays Membres de la région à soumettre les données nécessaires au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires afin que celui-ci puisse réaliser l'évaluation des risques, lorsqu'ils seraient invités à le faire (par. 81 - 84);
- est convenue d'examiner à sa prochaine session les questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments intéressant les salades préemballées prêtes à consommer (par. 88); et
- a noté que le Liban souhaitait se porter candidat aux fonctions de membre élu sur des critères géographiques, pour le Proche-Orient (par. 89 - 90).

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT

CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCNEA	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCR	Comité(s) de coordination régional(-aux)
CRD	document de séance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIL	Fédération internationale du lait
HACCP	système d'analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise
IFPRI/Harvest Plus	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
INFOSAN	Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
OMS	Organisation mondiale de la Santé

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA) a tenu sa huitième session au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 1^{er} au 5 juin 2015, avec le concours du Gouvernement du Liban. Mme Léna Dargham, Directrice générale de l'Institut libanais de normalisation (Libnor) a présidé la session. Y ont participé dix États Membres, trois pays observateurs, une organisation membre en qualité d'observateur (Union européenne), trois organisations en qualité d'observateur et un pays ayant le statut d'observateur spécial (Palestine). La liste des participants figure à l'Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. Mme Léna Dargham, présidente du CCNEA, a souhaité la bienvenue aux délégués et à l'observateur spécial de la Palestine. Elle a expliqué que cette session aurait dû se tenir au Liban et que non seulement le gouvernement libanais avait pris des mesures de sécurité spéciales, mais il avait aussi mené à bien toutes les procédures requises pour accueillir la session et en assurer le plein succès. Elle a en outre indiqué que c'était le Secrétariat du Codex qui avait décidé de déplacer la session à Rome et que cette décision était indépendante de la volonté du Liban. Mme Dargham a résumé les défis à relever en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité dans la région et a souligné l'importance de la collaboration régionale dans le cadre d'une stratégie clairement définie, qui fait des pays de la région des acteurs essentiels de l'ensemble des activités du Codex, en vue de garantir la sécurité sanitaire des aliments et l'équité des pratiques commerciales. Elle a fait part de sa reconnaissance pour le soutien apporté au Liban dans son rôle de Coordonnateur au cours des quatre dernières années.
3. M. Tom Heilandt, Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, a dit regretter le changement de lieu de la session, qui était indépendant de la volonté des Secrétariats du Codex et du Liban. Il a formulé le vœu que la possibilité d'une participation d'un plus grand nombre de collègues du Secrétariat du Codex et de la FAO à la session soit un atout pour les délégations auprès du CCNEA.
4. Mme Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, a remercié le Liban pour son excellent travail durant son mandat de coordonnateur régional du CCNEA. Elle a informé le Comité qu'elle avait placé au premier rang des priorités la participation à toutes les sessions des Comités FAO/OMS de coordination régionale durant la période 2014-2015. Elle a également déclaré que les pays en développement attendaient avec intérêt que l'Initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex se concrétise.
5. M. Soren Madsen, Fonctionnaire technique du Centre pour la salubrité de l'environnement du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de l'OMS, y compris à l'observateur spécial de la Palestine. Il s'est réjoui du fait que la session ait lieu malgré les défis et les difficultés auxquels la région était confrontée. M. Madsen a reconnu l'importance du Codex Alimentarius pour les consommateurs et le secteur alimentaire dans la région, la sécurité sanitaire des aliments étant une question intéressant les États Membres de l'OMS. Il a rappelé aux délégués que l'OMS avait consacré la Journée mondiale de la santé 2015 à la sécurité sanitaire des aliments et que les célébrations se poursuivraient aux niveaux régional et national tout au long de l'année. Il a dit se réjouir à la perspective d'une session dynamique et fructueuse et a souhaité que les comités de coordination régionaux deviennent des organes solides sur lesquels pouvoir s'appuyer chaque fois que les activités liées à la sécurité sanitaire des aliments auraient besoin d'être renforcées.
6. Mme Renata Clarke, Chef de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, a souhaité la bienvenue aux délégués et à l'observateur spécial de la Palestine au nom de la FAO. Elle a mis l'accent sur l'importance des comités de coordination régionaux, qui facilitent une forte participation aux activités du Codex. Mme Clarke a appelé l'attention du Comité sur le point concernant la revitalisation des comités de coordination régionaux et l'événement parallèle qui permettrait de faire le point sur les outils FAO/OMS de renforcement des capacités.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session et il est convenu d'examiner les questions suivantes, en plus de celles dont l'examen est prévu, en fonction du temps disponible:

Point 11 de l'ordre du jour - Autres questions et travaux futurs

- Établissement de normes régionales sur:
 - La mauve des juifs surgelée

¹ [CX/NEA 15/8/1](#).

- Les mélasses de canne à sucre («miel de canne à sucre»/«miel noir»)
 - Les boissons maltées sans alcool
 - Les salades préemballées prêtes à consommer
 - Membre du Comité exécutif du Codex Alimentarius pour la région Proche-Orient
 - Réévaluation de la spécification du Codex pour la gomme arabique (INS 414)
 - Dernières informations sur la biofortification
8. Le Comité est également convenu d'établir un groupe de travail intra-session présidé par le Liban et chargé de réviser le projet de Plan stratégique 2016-2019 du CCNEA.

QUESTIONS D'INTÉRÊT DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 2 de l'ordre du jour)²

9. Le Comité a pris note des questions suivantes découlant des trente-sixième et trente-septième sessions de la Commission du Codex Alimentarius:
- Adoption du [Code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique \(région Proche-Orient\)](#) (CAC/RCP 71R-2013);
 - Approbation de nouveaux travaux sur les normes régionales sur le *labneh* et le *za'atar* (mélange d'épices);
 - Adoption du [Plan stratégique du Codex Alimentarius 2014-2019](#);
 - Reconduction du Liban dans ses fonctions de Coordonnateur pour le Proche-Orient;
 - Approbation du cadre de suivi pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex (2014-2019).
10. Le Comité a pris note des progrès accomplis quant aux propositions de normes internationales, tel qu'indiqué ci-après.

Proposition relative à l'élaboration de normes sur la viande congelée et la viande réfrigérée

11. Conformément à la recommandation formulée par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-sixième session, qui préconisait que l'on définisse clairement la portée des travaux, que l'on recense les lacunes dans les textes pertinents du Codex, en particulier ceux concernant les normes d'hygiène applicables aux aliments et/ou aux produits carnés et que l'on demande conseil au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire afin de traiter la proposition de manière adéquate, la délégation de l'Égypte avait élaboré un descriptif de projet révisé en vue de son examen à la soixante-dixième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

Proposition relative à l'élaboration d'une norme sur les aliments halal

12. La délégation égyptienne a résumé le débat tenu au sein de la Commission, du Comité exécutif et des comités du Codex, en particulier le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, ainsi que les recommandations formulées (CX/NEA 15/8/2) et elle a fait observer que, en coopération avec tous les États Membres intéressés, elle continuerait de travailler par voie électronique à la révision du descriptif de projet en vue de son examen à la quarante-troisième session du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Il s'agira de se pencher sur les lacunes concernant l'étiquetage des aliments halal afin que le Comité puisse prendre une décision quant à la révision éventuelle des [Directives générales pour l'utilisation du terme halal](#) (CAC/GL 24-1997). La délégation a insisté sur la nécessité de mener des travaux exhaustifs sur les aliments *halal* au sein du Codex afin de traiter tous les aspects pertinents liés à la production de ces denrées.
13. Plusieurs délégations ont souligné les points suivants: l'importance des aliments halal pour les pays musulmans; le caractère mondial des aliments halal; le travail sur les aliments halal doit se limiter à l'étiquetage pour l'instant; toute activité du Codex sur les aliments halal doit tenir compte des normes et textes connexes élaborés au niveau des pays islamiques, en particulier dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique (et notamment de l'Institut des normes et de la métrologie des pays islamiques), en tant que documents de référence; tous les États membres intéressés doivent participer pleinement aux activités sur les aliments halal.
14. Sur la base des débats évoqués ci-dessus, le Comité est convenu de recommander de cantonner les travaux sur les aliments halal, pour l'heure, à la révision des *Directives générales pour l'utilisation du terme halal* au sein du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, avec la participation entière des pays Membres, compte tenu des normes et des textes apparentés élaborés au niveau des pays islamiques, en prenant comme documents de référence l'Organisation de la coopération

² [CX/NEA 15/8/2](#); [CX/NEA 15/8/2-Add.1](#); [CRD1](#) (Observations de la Tunisie); [CRDs 8 and 9](#) (Observations de l'Égypte).

islamique / l'Institut des normes et de la métrologie des pays islamiques.

ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3 de l'ordre du jour)³

Activités de la FAO/OMS relatives à la région, l'identification des priorités et les besoins de renforcement des capacités

15. La représentante de la FAO a informé le Comité qu'aucun document n'avait été établi pour ce point du jour. Elle a souligné que la sécurité sanitaire des aliments était une question prioritaire pour la Région Proche-Orient et Afrique du Nord. Elle a expliqué que quatre domaines d'activité prioritaires avaient été recensés pour la région. Compte tenu de la forte dépendance de la région à l'égard des importations de produits alimentaires puisque la région dépendait fortement des importations, la FAO était intervenue principalement auprès des services d'inspection afin de renforcer leurs capacités et de les aider à passer de l'inspection (au point final) à des systèmes fondés sur l'analyse des risques. Le deuxième domaine prioritaire concernait l'assistance aux comités nationaux du Codex et l'harmonisation des normes alimentaires nationales avec celles du Codex. Le troisième domaine d'activités était centré sur le renforcement des capacités des responsables en matière d'analyse des risques et de mise en application du système HACCP. Concernant le quatrième domaine d'activité, la FAO avait aidé les pays à intégrer la sécurité sanitaire des aliments dans les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
16. Le représentant de l'OMS a informé le Comité des points suivants:
 - La résistance aux antimicrobiens transmise par les animaux destinés à l'alimentation et due à un usage abusif de ces produits est un domaine qui suscite l'attention accrue de l'OMS étant donné que les modalités actuelles d'utilisation pouvaient conduire à l'inefficacité de certains médicaments humains. Un atelier consacré à cette question devrait se tenir en Iran.
 - Le Règlement sanitaire international s'applique aux incidents de sécurité sanitaire des aliments lorsqu'ils sont classés comme urgence de santé publique de portée internationale. À l'heure actuelle, 5 seulement des 22 États membres déclarent appliquer dans sa totalité le Règlement sanitaire international dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. L'OMS aide les États membres à mettre sur pied ces capacités.
 - Un réseau rassemblant des autorités de sécurité sanitaire des aliments, INFOSAN, avait été mis en place et travaillait en coopération avec la FAO. Les États membres pouvaient bénéficier d'un partage d'informations et d'un soutien en cas d'incident de sécurité sanitaire des aliments ou d'épidémies de toxi-infection alimentaire. Certains États membres n'ont pas encore désigné de points focaux pour ce réseau et sont invités à le faire afin de pouvoir bénéficier du soutien disponible.
 - Le Groupe de travail de référence sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire (FERG) publiera un rapport en fin d'année sur le fardeau mondial de la morbidité imputable aux principales sources de toxi-infection alimentaire. Ces données aideraient les pouvoirs publics à identifier et hiérarchiser, en connaissance de cause, leurs activités en matière de sécurité sanitaire des aliments.
 - Un projet sur la présence de mycotoxines dans le sorgho, mis en œuvre conjointement par le Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS au Soudan et dans 3 autres pays africains, arrivait à son terme et un atelier final serait organisé à la fin de ce mois. Les résultats du projet devraient permettre d'établir des limites maximales Codex (LM) pour les mycotoxines dans le sorgho et seraient donc importants pour tous les pays consommateurs de sorgho.
 - Le Bureau régional offrait un soutien individuel au renforcement des capacités dans les États membres sur demande. On peut citer quelques exemples de ce soutien: préparations en vue de l'homologation du laboratoire de santé publique au Qatar, techniques d'échantillonnage des produits alimentaires au Liban, évaluation des risques en Iran et appui à la gestion des épidémies de toxi-infections alimentaires au Soudan.
 - Les activités de la Journée mondiale de la santé 2015 se poursuivraient jusqu'à la fin de l'année et le Bureau régional préparait une série de missions qui seraient menées dans les États membres en vue d'élaborer des profils de sécurité sanitaire des aliments et de déterminer les lacunes existant dans les systèmes de sécurité sanitaire des aliments de la région.

³ CX/NEA 15/8/3 (non publié); [CX/NEA 15/8/3-Add.1](#)

17. Les délégués ont remercié la FAO et l'OMS pour le soutien qu'elles apportaient aux différentes activités de renforcement des capacités relatives au Codex et en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Elles ont recommandé de publier les résultats de ces activités sur les sites web de la FAO et de l'OMS afin que tous les États membres puissent y accéder.

Initiative appelée à succéder au Fonds fiduciaire du Codex

18. L'administrateur du Fonds fiduciaire pour le Codex a appelé l'attention sur le fait que, la réunion du CCNEA s'étant tenue à la fin du cycle des comités régionaux de coordination FAO/OMS, le document [CX/NEA 15/8/3-Add.1](#) CX/NE 15/8/3-Add.1 avait été remplacé par le document [CX/CAC 15/38/18-Add.5](#) contenant la proposition d'initiative visant à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex qui est présentée à la trente-huitième session de la Commission. L'administrateur a fait le point à l'intention des États Membres et présenté les grandes lignes de la proposition de projet.
19. Outre les informations recueillies auprès des États Membres, les résultats et les conclusions de l'évaluation finale du Fonds fiduciaire pour le Codex actuel avaient été pris en compte dans la conception et l'élaboration de l'initiative de remplacement (Fonds fiduciaire 2). Ces résultats et l'analyse de la FAO et de l'OMS, ont permis aux deux organisations de parrainage d'arriver aux conclusions suivantes: 1) Le Fonds fiduciaire 1 a eu un effet catalyseur important sur la participation des pays bénéficiaires au Codex et a permis de sensibiliser les pays à l'importance du Codex; 2) il restait encore des obstacles à la participation efficace au Codex qu'il faudrait lever pour que les pays soient mieux à même de participer pleinement et efficacement au processus du Codex. Sur la base de cette analyse, l'initiative de remplacement viserait à aider les pays à lever ces obstacles, dont la plupart se situaient au niveau national dans les structures nationales du Codex et dans le soutien économique et politique en faveur du Codex. C'était là l'objectif de l'initiative de remplacement, le Fonds fiduciaire 2, tout au long de sa durée de vie de 12 ans.
20. Afin d'éliminer les obstacles à la participation efficace, le Fonds fiduciaire 2:
- Fournirait un soutien aux pays ou groupes de pays destiné à lever les obstacles spécifiques à une participation efficace au Codex. Les pays ou groupes de pays mèneraient des autoévaluations de leur aptitude à participer au Codex afin d'établir un diagnostic de leurs forces et de leurs faiblesses. En s'appuyant sur les résultats de cette évaluation, les pays ou groupes de pays pourraient demander le soutien du Fonds fiduciaire pour des projets pluriannuels. Un financement serait fourni à des activités importantes destinées à éliminer les obstacles prioritaires dans le pays ou le groupe de pays.
 - Fournirait aussi un soutien en faveur d'activités de renforcement des capacités FAO/OMS personnalisées, ciblant par exemple un groupe de pays confrontés aux mêmes obstacles à une participation efficace au Codex, afin de les aider à renforcer leurs capacités, qu'il s'agisse d'une demande de soutien présentée par un pays ou par un groupe de pays.
21. Les étapes suivantes comprennent l'approbation par les États membres de la proposition de projet à la trente-huitième session de la Commission, l'élaboration des mécanismes et des instruments de mise en œuvre entre septembre et décembre 2015, le lancement du Fonds fiduciaire 2 le 1er janvier 2016, avec l'ouverture du premier cycle de demandes de soutien au début de 2016.
22. Les délégués ont fait part de leur satisfaction et exprimé leur soutien au regard du Fonds fiduciaire pour le Codex; ils ont indiqué qu'ils allaient examiner le document et présenteraient leurs observations à la trente-huitième session de la Commission. Ils ont déclaré que le Fonds fiduciaire avait permis aux pays de la région de participer davantage et de manière plus efficace aux réunions du Codex et de mieux faire comprendre l'importance de la participation des pays à ces réunions. Ils ont aussi indiqué que les critères d'admissibilité devaient faciliter la participation des pays en développement aux réunions du Codex et que la situation particulière créée par l'instabilité politique dans la région Proche-Orient devait aussi être prise en compte afin que la participation des pays de la région aux réunions du Codex et aux activités apparentées continue d'être appuyée.
- #### **REVITALISATION DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS – PROPOSITIONS SUR LE RENFORCEMENT DU RÔLE ET DE LA PLATEFORME DE CCRS (point 4 de l'ordre du jour)⁴**
23. Le Secrétariat du Codex a présenté le point en soulignant que le document avait été élaboré conjointement par la FAO et l'OMS afin d'étudier les possibilités de renforcement du rôle des comités régionaux de coordination. Le Secrétariat a observé que le mandat des comités régionaux de coordination appuyait et complétait à la fois les activités normatives de la Commission du Codex Alimentarius et les activités de la FAO et de l'OMS dans les domaines de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (y compris les activités de renforcement des capacités). Le

⁴ [CX/NEA 15/8/4](#).

Secrétariat a résumé les difficultés énumérées dans le document concernant l'amélioration des mécanismes de collecte et de présentation des données provenant de la région, la nécessité d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les plans stratégiques régionaux et le Plan stratégique du Codex, les positions régionales concernant le rôle joué par les comités régionaux de coordination pour aider le coordinateur à définir les questions intéressant la région. Le Secrétariat a également appelé l'attention du Comité sur le résumé des conclusions des débats des différents comités régionaux de coordination, présenté dans le document [CX/CAC 15/38/10](#).

24. Le Représentant de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et l'OMS, a reconnu la valeur du travail et du rôle des comités régionaux de coordination. Il a noté l'importance de ce débat sur la revitalisation comme étant un moyen d'approfondir les travaux au niveau régional et d'aider les comités régionaux de coordination à se concentrer sur leur contribution à l'amélioration de la gouvernance de la sécurité sanitaire des aliments. Dans ce contexte, les débats des comités régionaux de coordination doivent servir de base à une meilleure identification des besoins relatifs aux problèmes actuels et à venir, et étayer les activités de renforcement des capacités FAO/OMS au sein de la région. Le Représentant a ajouté que cette session devait viser un consensus autour d'un projet d'amélioration du fonctionnement du Comité, même si la mise en œuvre de ce projet prendrait plus de temps.
25. Le Comité a centré ses débats sur les propositions 3.1 à 3.4, à savoir:

Proposition 3.1 – Alignement des ordres du jour des comités régionaux de coordination – insertion de points permanents

26. Le Comité est d'accord sur la proposition visant à aligner l'ordre du jour de tous les comités régionaux de coordination afin d'avoir des points permanents principaux sur: la situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région, l'allocution principale, le suivi du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius et les normes alimentaires dans la région.

Proposition 3.2 – Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments

27. Le Représentant de la FAO a pris bonne note de la proposition visant à créer un meilleur mécanisme de collecte des données et d'analyse des questions relatives à la sécurité sanitaire et au contrôle des aliments, actuellement rassemblées grâce une lettre circulaire. Il a été demandé au Comité de donner son avis sur les types d'information qu'il faudrait partager et qu'il serait prêt à fournir en y consacrant le temps et les efforts nécessaires. Il a été suggéré que la plateforme pourrait être utile pour partager des informations au sein et en dehors de la région, et qu'elle aiderait également la FAO et l'OMS à suivre la progression des activités dans la région. Le Représentant a mentionné les difficultés concernant l'utilisation des lettres circulaires, l'analyse des données étant ponctuelle et souvent peu systématique; il a proposé la mise en place d'un système en ligne permettant de recueillir et de partager les informations.
28. Le Comité a soutenu la proposition visant à remplacer la lettre circulaire actuelle par un système en ligne de collecte des données, mais en faisant remarquer que ce type de système devrait prendre en compte la structure organisationnelle des États Membres et les besoins de ceux-ci, et plus particulièrement les problèmes concernant la collecte et la saisie des données et des informations dans le système aux niveaux national et régional, ainsi que la coordination de plusieurs parties prenantes afin de garantir la validité et la qualité des données. Il a également été convenu qu'il était nécessaire d'identifier le type de données à recueillir. Sur ce point, le Comité a demandé à la FAO et à l'OMS de lui apporter leur aide.

Proposition 3.3 – Identification des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments)

29. Le Comité a exprimé son accord sur la proposition visant à créer de meilleurs mécanismes d'identification des besoins de la région afin de renforcer la participation aux travaux de la Commission, en ajoutant que ces mécanismes devaient être adaptés à la région et nécessiteraient la collaboration de tous les membres. Le Comité a fait observer que les mécanismes ou les moyens d'identification des besoins devraient englober des ateliers nationaux/régionaux de renforcement des capacités et des projets nationaux/régionaux de la FAO et de l'OMS.
30. Le Représentant de la FAO a souligné qu'il existait des liens potentiels entre les différentes propositions adressées au Comité et diverses activités de la FAO et de l'OMS – les unes pourraient être enrichies ou appuyées par les autres, par exemple les futurs débats du CCNEA pourraient éclairer les programmes de renforcement des capacités de la FAO/OMS, notamment l'initiative de remplacement du Fonds fiduciaire du Codex, et les ateliers et projets de la FAO/OMS aux niveaux national et régional pourraient aider à mieux identifier les besoins et les problèmes, qui seraient

ensuite examinés plus avant par le Comité.

Proposition 3.4 – Planification stratégique régionale

31. Le Comité a fait observer que le Plan stratégique du CCNEA (2016 – 2019) avait pour objectif de rassembler les efforts des pays de la région visant à améliorer leur coordination et à renforcer leur participation aux activités du Codex. Il a noté que cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex et satisfaisait donc efficacement au principe de complémentarité entre le plan stratégique régional et le Plan stratégique du Codex.

Conclusion

32. Le Comité a approuvé les propositions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4 présentées ci-dessus et a accepté de continuer à élaborer un plan stratégique régional qui compléterait le Plan stratégique du Codex.

COMMENTAIRES ET INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS, LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES ET L'UTILISATION DES NORMES CODEX AU NIVEAU NATIONAL (RÉPONSES AU DOCUMENT CL 2015/4-NEA) (Point 5 de l'ordre du jour)⁵

33. La Présidente a informé le Comité que, en ce qui concerne les questions posées dans le document [CL 2015/04-NEA](#), quatre pays avaient donné leurs réponses et les autres pays étaient invités à donner leurs synthèses sur ce sujet, en particulier sur les deux questions principales suivantes: i) problèmes auxquels sont confrontés les systèmes nationaux de contrôle des aliments et besoins nationaux et ii) utilisation des normes Codex dans les pays et difficultés que cela pose, en particulier pour ce qui est de l'utilisation des normes générales et des textes apparentés du Codex dans l'élaboration de normes nationales qui devraient reposer sur des données scientifiques.
34. Outre les réponses écrites, le Comité a pris note des interventions suivantes:
- La délégation égyptienne a informé le Comité qu'elle était en train d'élaborer un plan stratégique pour l'analyse des risques dans les aliments reposant sur des données scientifiques. Elle espérait également que la FAO et l'OMS pourraient l'aider dans cette tâche.
 - La délégation libyenne a présenté son système national de contrôle des aliments en faisant remarquer qu'il reposait sur les normes libyennes qui avaient été harmonisées avec les normes internationales et couvraient tous les produits locaux et importés. Lorsqu'aucune norme nationale n'était disponible, les normes régionales ou internationales pouvaient être consultées.
 - La délégation libanaise a souligné le problème de la communication sur les risques, notamment la gestion des informations scientifiques dans les situations où les médias se concentrent principalement sur les aspects négatifs d'une situation donnée. La délégation a par ailleurs évoqué les difficultés auxquelles son pays se heurtait lors de l'adoption de certaines normes du Codex, notamment la [norme générale pour les additifs alimentaires](#) (CODEX/STAN 192-1995) certains additifs étant autorisés dans d'autres références internationales et régionales alors qu'ils n'étaient pas autorisés ni mentionnés dans la norme générale pour les additifs alimentaires.
 - La délégation du Soudan a fait état des difficultés que son pays rencontrait en matière d'évaluation des risques pour la sécurité des produits alimentaires et a donné les informations suivantes: i) Certains des laboratoires soudanais d'analyse de produits alimentaires avaient été accrédités. ii) La loi d'accréditation soudanaise avait été promulguée pour préparer la création du comité d'accréditation soudanais. iii) Une décision avait été prise pour vérifier la conformité avant l'importation afin de garantir la qualité des aliments importés. iv) Des protocoles d'accord avaient été signés avec des pays, notamment la Chine, la Turquie et l'Égypte, afin d'effectuer des inspections dans le respect des normes. v) Un comité national de la consommation avait été créé et comprenait des membres de tous les organismes de supervision afin de garantir la qualité des aliments et de mieux informer le public. vi) Le nombre de sociétés accréditées sur le plan international s'est accru au Soudan. vii) Des lois relatives à la biosécurité, aux engrais, aux aliments d'appoint et au réemballage des aliments ont été promulguées
 - La délégation tunisienne a indiqué qu'entre 2012 et 2015, le pays avait continué à mettre en œuvre une réforme juridique et institutionnelle stratégique afin de créer un système national de contrôle des aliments fondé sur l'évaluation des risques (création d'un organisme unique chargé de la sécurité sanitaire des aliments). Ce système prévoyait également la mise en place d'un dispositif d'alerte rapide, ainsi que l'évaluation de la qualité des produits fondée sur les normes internationales. La délégation a présenté un projet de service en ligne qui devrait améliorer l'efficacité du contrôle de la

⁵ [CL 2015/04-NEA](#); [CX/NEA15/8/5](#) (Observations de l'Égypte, du Soudan et de la Tunisie); [CRD 2](#) (Observation du Liban).

sécurité sanitaire des aliments. Elle a indiqué qu'un projet d'accréditation de la division du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments du Ministère de la santé était en cours.

- L'observateur spécial de la Palestine a souligné les problèmes qui se posaient sur son territoire, notamment les insuffisances du système de contrôle des aliments dues au nombre important de points de passage informels des frontières. Actuellement son pays se concentrait sur les normes et testait les microorganismes et les additifs alimentaires. La délégation a également fait état d'un projet dirigé par la FAO, avec l'appui du gouvernement néerlandais, visant à établir une stratégie nationale sur la sécurité des produits alimentaires avant la fin de 2015.
35. La Présidente a conclu que les pays de la région étaient confrontés aux mêmes problèmes relatifs aux systèmes de sécurité des aliments. Ces problèmes concernaient plus précisément les cadres juridiques nationaux régissant les systèmes de contrôle des aliments, l'existence de différentes administrations intervenant dans le contrôle sans coordination adéquate, ainsi que les difficultés rencontrées lors de l'évaluation des risques relatifs à la sécurité des produits alimentaires et lors de l'application de systèmes de traçabilité. En outre, les conflits et les problèmes bien connus liés aux réfugiés dans la région ont été mis en relation avec les difficultés ci-dessus.

AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE SUR LE DOUGH (Point 6 de l'ordre du jour)⁶

36. La Présidente du Comité a rappelé que, à sa septième session, le Comité n'avait pas été en mesure d'examiner la norme dans le détail en l'absence de l'Iran, pays qui avait dirigé l'élaboration d'une norme régionale sur le *dough* (ou *doogh*) et était compétent en la matière. La norme, après révision par un groupe de travail électronique dirigé par le Liban, est présentée pour examen par le CCNEA à sa huitième session. La Présidente a aussi noté que l'une des questions soulevées à la septième session du CCNEA portait sur la différence entre «ayran» et «dough» étant donné les similitudes que ces deux produits semblaient présenter. À cet égard, elle a rappelé au Comité la décision prise par le CCEURO (vingt-neuvième session) de mettre fin aux activités sur une norme régionale sur l'ayran et a demandé aux délégués s'ils estimaient que cette décision pouvait avoir une incidence sur les travaux menés sur le dough au sein du CCNEA.
37. La délégation iranienne a indiqué que les termes «ayran» et «dough» désignaient deux produits différents, notamment au regard des pourcentages de protéines du lait et de matières laitières non grasses, qui sont beaucoup plus faibles dans le dough que dans l'ayran. Par ailleurs, les propriétés de ces produits étaient différentes, notamment leurs caractéristiques physiques, chimiques, microbiologiques et organoleptiques, ainsi qu'au regard du volume de production annuelle et de leur potentiel d'exportation. La délégation a aussi noté que le «dough» était une boisson traditionnelle et très ancienne à base de lait fermenté qui ne correspondait pas à la définition du lait fermenté ni des boissons à base de lait fermenté figurant dans la [Norme pour les laits fermentés](#) (CODEX STAN 243-2003) car la teneur en lait fermenté requise pour les boissons à base de lait fermenté et la teneur en protéines du lait requise pour le lait fermenté dans cette norme sont beaucoup plus élevées que pour le dough (entre autres différences). Compte tenu de ce qui précède, la délégation a réaffirmé qu'une norme distincte pour le dough s'avérait nécessaire et qu'elle pouvait être élaborée en tant que norme régionale au sein du CCNEA. La délégation a rappelé que cette décision était en consonance avec l'avis formulé par le CCMMP (huitième session) lors de la révision de la Norme pour les laits fermentés.
38. Le Secrétariat du Codex a noté que la Commission du Codex Alimentarius préconisait l'élaboration de normes horizontales pour traiter des produits similaires au lieu de normes de produits verticales et détaillées (si possible et opportun), afin de faciliter leur application par les membres du Codex. La Norme pour les laits fermentés s'inscrit dans cette démarche. De plus, les normes mondiales sont préférables à des normes régionales fondées sur le commerce de ces produits. Le Secrétariat a aussi noté que la recommandation du CCMMP (huitième session) tendant à élaborer des normes régionales sur l'ayran et sur le dough tenait au fait que la proposition d'inclure ces produits dans la Norme pour les laits fermentés avait été présentée au moment où le Comité mettait la dernière main à la révision de la Norme avant d'ajourner ses activités sine die. Le Secrétariat a noté en outre que, si le CCNEA considérait approprié d'élaborer une norme régionale sur le dough, cette norme devrait être rédigée de manière à prendre en compte des aspects essentiels concernant la composition et la qualité et comporter une définition claire du produit et des dispositions concernant les additifs alimentaires et l'étiquetage, afin de faciliter l'incorporation ultérieure du dough dans la Norme pour les laits fermentés.
39. L'observateur de la FIL a noté que le document de séance CRD3 indiquait que le dough était actuellement exporté vers des pays hors de la région du CCNEA et qu'il conviendrait donc d'harmoniser le projet de norme en regard de la Norme pour les laits fermentés pour ce qui

⁶ [CX/NEA 15/8/6](#); CX/NEA 15/8/6-Add.1 (Non publié); [CRD3](#) (Observations de l'Iran).

concerne les dispositions générales applicables aux laits fermentés y compris au dough. L'observateur a rappelé que la Norme pour les laits fermentés était le résultat d'un compromis entre les membres du Codex sur plusieurs dispositions concernant notamment la teneur minimale en lait fermenté pour les boissons à base de laits fermentés et la teneur en protéines du lait pour les laits fermentés, teneurs qu'il faudrait peut-être réduire ultérieurement pour pouvoir inclure le dough dans la Norme. Des éclaircissements devront par ailleurs être apportés concernant certaines dispositions de la proposition actuelle, notamment pour déterminer la section dans laquelle elles doivent figurer et au sujet des besoins technologiques et des niveaux proposés. L'observateur a fait savoir que la FIL était disposée à apporter son concours au Comité pour contribuer à l'élaboration d'une norme sur le dough si le CCNEA estimait qu'il fallait une norme régionale pour ce produit.

Conclusion

40. Le Comité a pris note du soutien général en faveur de l'élaboration d'une norme régionale sur le dough, il est convenu de poursuivre ses activités en ce sens et il a établi un groupe de travail électronique dirigé par l'Iran et travaillant en arabe et en anglais, qui serait chargé de présenter un avant-projet de norme révisé, pour examen à sa prochaine session, en vue de présenter un projet de norme sous forme définitive à la Commission à sa quarante-septième session en 2017, pour adoption finale.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DE NORME SUR LE DOUGH

41. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de norme à l'étape 2/3 pour révision, diffusion en vue de recueillir des observations et examen à sa prochaine session.

AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE SUR LE LABNEH (point 7 de l'ordre du jour)⁷

42. La délégation du Liban, pays chargé d'élaborer la norme régionale sur le labneh, a présenté le point et rappelé au Comité qu'à sa septième session le CCNEA était convenu de recommander de nouveaux travaux sur une norme régionale pour ce produit, ce que la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-sixième session, avait approuvé. La délégation a souligné l'importance de ce produit pour le Liban et les pays de la région, comme en témoignent les données sur le volume du commerce figurant dans le document de projet présenté à l'appui de la proposition de nouveaux travaux à la trente-sixième session de la Commission.
43. La délégation a admis que le labneh figurait à titre d'exemple de lait fermenté concentré dans la Norme pour les laits fermentés. Mais elle a fait observer que les dispositions générales de cette norme ne couvraient pas suffisamment les attributs spécifiques du labneh et qu'il serait préférable d'avoir une norme régionale qui en décrirait les caractéristiques, sans compter qu'elle permettrait de faciliter et de développer le commerce de ce produit.
44. Le Secrétariat du Codex a jugé inopportune l'élaboration d'une norme régionale sur le labneh tant que la question de couvrir ce produit par une norme internationale pour les laits fermentés n'était pas réglée. Au vu de cette situation, les options ci-après ont été présentées au Comité pour examen: 1) retirer le labneh de la Norme pour les laits fermentés et continuer d'élaborer une norme régionale pour ce produit, ou 2) amender la Norme pour les laits fermentés de manière à ce qu'elle tienne mieux compte de ce produit. Dans les deux cas, il conviendrait d'établir un document contenant la justification technique d'une telle proposition, document qui serait soumis à l'examen du Comité exécutif au titre de l'Examen critique. Entre-temps, les travaux sur le labneh ne devraient pas se poursuivre dans le cadre de la procédure par étapes afin d'éviter de possibles obstacles techniques au commerce dus au fait que deux normes couvriraient le même produit.

⁷ [CX/NEA 15/8/7](#); CX/NEA 15/8/7-Add.1 (Non publié).

45. Le Secrétariat du Codex a également noté que, au cas où un consensus se dégagerait au sein du Comité pour maintenir une norme régionale sur le labneh, il faudrait remanier la proposition actuelle sur le modèle établi par le Codex pour les normes de produits, en particulier la Norme pour les laits fermentés. Le nouveau projet devrait viser particulièrement les sections: champ d'application, description du produit, facteurs essentiels de composition et de qualité, additifs alimentaires et étiquetage, aspects sur lesquels se concentrent les normes de produits. Les dispositions figurant dans ces sections devraient être libellées de manière à faciliter l'insertion du labneh dans la Norme pour les laits fermentés à un stade ultérieur. Cela répondrait à la recommandation de la Commission du Codex Alimentarius de s'orienter vers l'établissement de normes internationales horizontales (regroupant des produits similaires, quand c'est possible et indiqué) afin de faciliter leur application par les États membres.
46. L'observateur de la FIL a déconseillé au Comité de se hâter de supprimer la référence au labneh de la Norme pour les laits fermentés, le labneh étant mentionné comme exemple de lait fermenté concentré. En outre, la référence à la norme internationale existante, notamment à la section 2.2 devrait, s'il y a lieu, être incluse dans le projet de norme régionale, ce qui pourrait aider à adopter la norme régionale dès que possible. L'observateur a expliqué que la référence pourrait aussi par la suite faciliter l'insertion des exigences spécifiques au labneh dans la norme internationale existante, comme cela a été le cas pour les types de laits fermentés «kefir» et «kumys», et que ceci n'excluait pas la possibilité de supprimer la référence au labneh dans la Norme pour les laits fermentés à un stade ultérieur si cela devenait souhaitable ou nécessaire.
47. L'observateur a en outre noté que les normes internationales du Codex avaient pour but de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques commerciales loyales. Il a ajouté que les normes régionales du Codex étaient élaborées pour des produits alimentaires entrant exclusivement ou quasi exclusivement dans le commerce intrarégional. En envisageant une norme régionale sur le labneh, il serait bon de tenir compte du commerce international des produits appelés labneh hors de la région du CCNEA aussi bien qu'à l'intérieur, afin de s'assurer que rien ne fait obstacle à un commerce à plus grande échelle. L'observateur a également proposé que le projet de norme régionale s'en tienne aux exigences et aux caractéristiques essentielles pour le labneh et évite un libellé non strictement nécessaire, car plus une norme contient de détails, plus il sera difficile de parvenir à l'accord nécessaire pour pouvoir progresser. Dans ce cas, recenser les points faibles spécifiques concernant le labneh dans la Norme actuelle pour les laits fermentés faciliterait l'insertion de ces exigences dans la Norme pour les laits fermentés à un stade ultérieur. L'observateur a réaffirmé que la FIL était prête à aider les experts de la région du CCNEA à poursuivre l'élaboration du projet de norme régionale sur le labneh.

Conclusion

48. Le Comité a fait sienne la proposition de maintenir une norme régionale sur le labneh. Il a été convenu que le Liban, avec l'aide des États membres intéressés, établirait un document contenant la justification technique de la suppression de la référence au labneh dans la Norme pour les laits fermentés pour examen par le Comité exécutif du Codex. Il a également été décidé que le Liban, appuyé par les États membres intéressés, continuera de travailler sur les dispositions techniques spécifiques au labneh en attendant la décision de la Commission sur cette question.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE SUR LE LABNEH

49. Le Comité est convenu de maintenir la Norme à l'étape 4 et de la réexaminer à sa prochaine session, compte tenu de l'avis de la Commission.

AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE SUR LE ZAÂTAR (Point 8 de l'ordre du jour)⁸

50. La délégation du Liban, pays chef de file en ce qui concerne l'établissement de la Norme régionale sur le zaâtar, a présenté ce point de l'ordre du jour. Elle a demandé que des observations générales soient formulées sur les différentes sections de la norme afin qu'un groupe de travail électronique puisse poursuivre l'élaboration du document, qui serait parachevé avant la prochaine session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient.
51. Le Comité est convenu d'organiser un débat général sur chacune des sections de la norme et a noté que celle-ci devrait être révisée à la lumière des observations ci-après.

Titre et champ d'application

52. Il convient de modifier le titre de la norme afin de tenir compte du fait que le produit concerné est un mélange de différents ingrédients, dont le principal est le zaâtar, en utilisant par exemple les termes «mélange de zaâtar», «mélange d'épices» ou «zaâtar de table».

⁸ [CX/NEA 15/8/8](#); CX/NEA 15/8/8-Add.1 (Non publié).

Description

53. La description du «zaâtar frais» doit englober des variétés supplémentaires de zaâtar existant dans la région, et celle du «mélange de zaâtar (mélange d'épices)» doit mettre en évidence les ingrédients essentiels, ainsi que les ingrédients facultatifs qui peuvent être ajoutés à certains types de mélanges.
54. Le produit doit tenir sa couleur du zaâtar frais (vert) et du sumac (rouge), et aucun colorant ne doit donc être ajouté.
55. L'huile d'olive ou d'autres huiles végétales et l'acide citrique peuvent figurer parmi les ingrédients facultatifs.

Classification

56. La classification doit se fonder sur des critères de qualité plutôt que sur la composition du produit. En effet, la quantité de certains ingrédients (composition) exprimée en pourcentage n'est pas nécessairement représentative de la véritable nature du produit tel qu'il est vendu sur le marché dans différents pays de la région.

Facteurs essentiels de composition et de qualité

57. **Critères généraux:** Il convient d'apporter des éclaircissements quant à l'utilisation des termes suivants: «en poudre» par opposition à «en fines particules» et «saveurs et odeurs étranges» par opposition à «odeur parasite».
58. **Spécifications chimiques:** Étant donné que le zaâtar est un mélange, il serait difficile d'établir des critères chimiques car cela nécessiterait de déterminer la composition de chaque ingrédient et pourrait poser problème quant aux essais en laboratoire.
59. Les teneurs en huiles essentielles et en protéines dépendent des pourcentages de zaâtar et de sésame présents dans le produit. Par conséquent, ces pourcentages doivent être fixés afin d'éviter toute pratique frauduleuse.
60. Il est nécessaire de réfléchir attentivement à la pertinence du pH et de l'acidité, ainsi que de la teneur élevée en cendres, pour ce qui est de déterminer la qualité du produit.
61. La phrase concernant la conformité des ingrédients à la norme du Codex qui s'y applique devrait être déplacée au début de la section.

Additifs alimentaires

62. Il faut apporter des précisions quant à l'utilisation de l'acide citrique et à la quantité de cet ingrédient qu'il est possible d'ajouter; le Comité du Codex sur les additifs alimentaires peut être consulté à cet égard.
63. Le Secrétariat du Codex a fait remarquer que l'acide citrique figurait dans le tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires et que les additifs entrant dans cette catégorie étaient considérés globalement comme sans danger pour une utilisation alimentaire du point de vue des bonnes pratiques de fabrication. En outre, il a expliqué qu'il incombait au Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient d'apporter une justification technologique à l'utilisation de cet additif dans le produit concerné, y compris sa teneur, qui doit être exprimée en mg/kg.

Contaminants

64. Il pourrait être nécessaire d'indiquer les limites maximales de contaminants dans le zaâtar et/ou certains ingrédients du mélange si aucune limite maximale ne figure dans la [Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale](#) (CODEX STAN 193-1995), afin de garantir la sécurité sanitaire du produit.
65. Le Secrétariat du Codex a indiqué que, le cas échéant, il appartiendrait au Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments de fixer ces limites maximales conformément à la procédure Codex applicable en la matière. Il convient de préciser qu'une évaluation de la sécurité sanitaire par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires serait un préalable indispensable. Cela impliquerait que les pays intéressés fournissent des données pertinentes afin que ledit Comité puisse réaliser une évaluation des risques.

Hygiène

66. Des opinions divergentes se sont manifestées quant à l'établissement de critères microbiologiques spécifiques. Les délégations favorables à cette idée ont fait remarquer que les conditions de transformation pouvaient exposer le produit à une contamination microbiologique et qu'il était donc indispensable de fixer de tels critères. Les délégations ayant un avis contraire, tout en reconnaissant la nécessité de ces critères, estimaient qu'ils devaient être définis au niveau national plutôt que dans

le cadre d'une norme régionale, compte tenu des caractéristiques particulières du produit et des conditions de transformation dans le pays concerné.

67. Le Secrétariat du Codex a expliqué que, avant d'établir des critères microbiologiques, le Comité devait prendre en considération les travaux actuels du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) – qui supposaient la détermination éventuelle de critères microbiologiques pour les aliments à faible teneur en humidité, y compris les épices et les herbes séchées – ainsi que les avis de la FAO et de l'OMS. En tout état de cause, si le Comité souhaite malgré tout inscrire des critères microbiologiques dans la Norme, ceux-ci devront respecter les [Principes et directives pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques relatifs aux aliments](#) (CAC/GL 21-1997). Par ailleurs, il convient de prêter une attention particulière aux composantes et aux éléments des critères microbiologiques, et les critères établis devront être justifiés pour que le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire les approuve.

Emballage, stockage et transport

68. La présente section doit être supprimée au vu des dispositions relatives à l'hygiène alimentaire figurant à la section 7.

Étiquetage

69. Le terme «additif alimentaire» doit être remplacé par «acide citrique». En outre, il convient de réfléchir à la nécessité éventuelle de faire figurer une date limite de consommation en plus de l'année et de la date d'emballage.

Méthodes d'analyse

70. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité qu'il faudrait communiquer les méthodes en temps voulu au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour approbation et qu'il pourrait faire part à ce dernier de ses éventuelles préoccupations concernant les méthodes d'analyse et l'échantillonnage de manière générale.

Observations générales

71. Le Secrétariat du Codex a fait remarquer qu'il était nécessaire, à des fins d'harmonisation, d'uniformiser la présentation de la Norme en regard du modèle du Codex pour les normes de produit, en particulier celles utilisées au sein du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires. Plus particulièrement, la section portant sur les facteurs essentiels de composition et de qualité doit correspondre au format utilisé dans les normes susmentionnées. Par ailleurs, le Secrétariat a indiqué que la révision ne devait pas concerner l'hygiène ni les contaminants étant donné que les dispositions de la Norme étaient celles qui s'appliquaient de manière générale à toutes les normes de produit, sauf s'il était nécessaire de traiter une question particulière qui serait ensuite soumise à l'approbation du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et/ou du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.

Conclusion

72. Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique dirigé par le Liban, qui travaillerait en arabe et en anglais et serait chargé d'élaborer un avant-projet de norme révisé, pour examen à sa prochaine session. Ce document serait ensuite parachevé et présenté lors de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius (2017) en vue de son approbation définitive.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DE NORME SUR LE ZAĀTAR

73. Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de norme à l'étape 2/3 pour révision, diffusion en vue de recueillir des observations et examen à sa prochaine session.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR UNE NORME SUR LE LAIT DE CHAMELLE (Point 9)⁹

74. Le Président a rappelé au Comité que ce point avait été examiné lors de plusieurs sessions du CCNEA, notamment la septième. Le Comité avait décidé de repousser l'examen à plus tard, lorsque davantage de données scientifiques relatives aux propriétés du produit auraient été recueillies et qu'une analyse exhaustive des textes du Codex disponibles, ainsi que des documents pertinents de la FAO et de l'OMS, aurait été réalisée. Ces activités préparatoires sont censées aider le Comité FAO/OMS à déterminer dans quelle mesure le CCNEA devait mener des travaux à ce sujet et à définir les aspects du produit à examiner et le type de document à élaborer à cet effet.
75. Le Président a également rappelé que les Émirats arabes unis auraient dû remplir cette tâche et présenter les résultats au CCNEA à la présente session, mais qu'aucun document n'avait été soumis et qu'il n'y avait pas de délégation des Émirats arabes unis à cette session.

⁹ CX/NEA 15/8/9 (non publié).

Conclusion

76. Le Comité est convenu d'interrompre l'examen de ce point, étant entendu que, si des pays membres de la région étaient intéressés par la question à l'avenir, ils pourraient présenter un document de travail au CCNEA pour examen.

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCNEA (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁰

77. Le Comité a approuvé le plan stratégique pour le CCNEA 2016-2019, révisé par le groupe de travail réuni pendant la session et dirigé par le Liban (Annexe II).

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 11 de l'ordre du jour)¹¹

78. Le Comité est convenu de recommander à la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-huitième session la nomination de la République islamique d'Iran pour un premier mandat de coordonnateur pour le Proche-Orient. La délégation de l'Iran a accepté que sa candidature soit proposée et a exprimé son engagement pour la région et sa volonté de poursuivre le travail brillamment accompli par le Liban.
79. Le Comité a remercié le Liban pour l'excellent travail qu'il avait accompli en tant que coordonnateur du CCNEA pendant les quatre années de son mandat.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 12)¹²

Normes régionales sur la mauve des juifs surgelée, les mélasses de canne à sucre noir et les boissons maltées sans alcool

80. Le Comité a noté que l'Égypte soumettrait de nouveau ces propositions au CCNEA pour examen à sa neuvième session.

Gomme arabique

81. La délégation soudanaise a informé le Comité qu'elle avait demandé au Comité du Codex sur les additifs alimentaires, à sa quarante-septième session, de réévaluer la spécification du Codex sur la gomme arabique (INS 414), en décrivant chaque type séparément étant donné que les données scientifiques disponibles montrent que les deux types présentent des caractéristiques différentes l'un de l'autre, ainsi que des caractéristiques différentes des autres types de gomme. La délégation a également indiqué que le Soudan avait conduit des recherches approfondies sur le produit et que son utilisation dans les aliments, y compris les aliments pour nourrissons et jeunes enfants, était sans danger. Elle a invité les pays membres du CCNEA à appuyer cette demande quand la question serait examinée par le CCFA.
82. Le Secrétariat du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) a fait observer que la demande du Soudan avait été examinée par le CCFA à sa quarante-septième session, et que celui-ci était convenu d'insérer la gomme arabique dans la liste prioritaire du CCFA s'agissant de l'évaluation de la sécurité sanitaire et de l'établissement de spécifications par le JECFA. Cette évaluation serait planifiée par le Secrétariat du JECFA en fonction des demandes reçues des autres comités du Codex. Un appel public à l'envoi de données serait lancé dès que le JECFA aura planifié l'évaluation.
83. Le Secrétariat du Codex a indiqué que les pays membres de la région qui souhaitaient appuyer la demande du Soudan devraient communiquer des données pertinentes au JECFA lorsque l'appel à l'envoi de données serait lancé, afin que le JECFA puisse réaliser l'évaluation des risques et établir la spécification et que le CCFA puisse prendre une décision à cet égard.
84. Le Comité a pris note des informations présentées et encouragé les membres à communiquer les données nécessaires au JECFA quand ils seraient invités à le faire.

Salades préemballées prêtes à consommer

85. L'observateur spécial de la Palestine a fait observer que diverses salades fraîches et salades réfrigérées étaient fréquemment vendues et consommées en Palestine et dans la région du Proche-Orient alors qu'aucune norme du Codex actuelle n'était applicable à ces produits. L'observateur a proposé que le CCNEA envisage d'élaborer des normes individuelles ou une norme générale pour ces types de produits.

¹⁰ [CX/NEA 15/8/10](#).

¹¹ [CX/NEA 15/8/11](#).

¹² [CRD4](#); [CRD5](#); et [CRD6](#) (Observations de l'Égypte); [CRD7](#) (Observations du Soudan); [CRD10](#) (Observations de la Palestine).

86. Le Comité a noté que ces salades étaient fréquemment consommées dans la région et ailleurs et que des normes de produits pourraient contribuer à garantir leur qualité et leur sécurité sanitaire. Le Comité a fait observer que, avant de traiter la question, il fallait clarifier plusieurs aspects, et notamment cerner les problèmes posés par ces produits, examiner dans quelle mesure ces problèmes pouvaient être traités dans le cadre des normes et/ou des textes apparentés existants et, dans le cas contraire, indiquer le type de normes et/ou de textes apparentés à élaborer.
87. Le Secrétariat du Codex a précisé que la Palestine pouvait élaborer pour la prochaine session du CCNEA un document de travail qui définisse clairement la nature des problèmes (c'est-à-dire les questions qui se posent en matière de qualité et/ou de sécurité sanitaire) et les lacunes observées dans les normes du Codex et les textes apparentés – en particulier s'agissant de l'hygiène des aliments, des quantités produites et des quantités faisant l'objet d'un commerce. Éclairé par le document de travail, le Comité serait mieux à même de prendre une décision à sa prochaine session.
88. Le Comité est convenu que la Palestine élaborerait un document de travail pour examen à sa prochaine session.

Représentation géographique

89. La délégation du Liban a informé le Comité de son intention de présenter sa candidature aux fonctions de membre devant être élu sur des critères géographiques, pour le Proche-Orient.
90. Le Comité a pris note des informations fournies.

Dernières informations sur la biofortification

91. L'observatrice de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)/Harvest Plus a communiqué au Comité des informations relatives aux travaux en cours sur la biofortification des aliments de base (c'est-à-dire, les patates douces, le manioc, le riz et le mil chandelle) visant à accroître la teneur de ces aliments en micronutriments, tels que la vitamine A, le zinc et le fer, afin de lutter contre la malnutrition. Elle a également donné au Comité des informations récentes sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une définition de la biofortification dans le cadre du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) et a invité le CCNEA à appuyer ces travaux.
92. Le Comité a pris note des informations fournies.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 13 de l'ordre du jour)

93. Le Comité a été informé que sa neuvième session se tiendrait dans un délai d'environ deux ans et que des précisions seraient communiquées aux membres dès que la Commission aurait nommé le Coordinateur à sa trente-huitième session après avoir consulté le Secrétariat du Codex.

ANNEXE
RÉCAPITULATIF DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE REP15/NEA
Avant-projet de norme régionale sur le dough	2/3	Groupe de travail électronique (Iran) Gouvernements CCNEA09	Par. 41
Avant-projet de norme régionale sur le labneh	4	---	Par. 49
Avant-projet de norme régionale sur le zaâtar	2/3	Groupe de travail électronique (Liban) Gouvernements CCNEA09	Par. 73
Document de travail sur le lait de chamelle	Interrompu	---	Par. 76
Projet de plan stratégique 2016-2019 pour le CCNEA	Travaux achevés	Coordonnateur / Points de contact du Codex	Par. 77 Annexe II

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson/Présidente/Presidenta:

Mrs Lena DARGHAM
Director General
The Lebanese Standards Institution- LIBNOR
Sin El Fil, City Rama Street,
LIBNOR building
Beirut, Lebanon
Tel: 9611485927
Fax: 9611485929
Email: libnor@libnor.org
Website: www.libnor.gov.lb

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Kamel MOHAMED
(Head of Delegation)
Manager of Food Standards Department
Egyptian Organization for Standardization & Quality
Food Standards Department
16 Tadreeb El- Modarben- Cairo
Tel: 20222845531
Fax: 20222845507
Email: kameldarwish@ymail.com

Dr Reda ABDEL GALIL
Food Safety and Regulatory Manager
Chamber of Food Industries (CFI)
Federation of Egyptian Industries (FEI)
Cairo
Tel: 002 0100 650 5752
Email: redaabdalgali@gmail.com

Mr Mustafa EL DEEB
Regulatory and Quality Assurance
Manager
Bel Egypt Expansion Company
Cairo
Tel: 002 01006090755
Email: Meldeeb@groupe-bel.com

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) -
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Dr Amir MORTAZAVIAN
Member of national CCNEA of Iran
Faculty of Nutrition Sciences and Food Technology
National Nutrition and Food Technology Research
Institute
Shahid Beheshti University of Medical Sciences
Tel: 0098-912-7114977
Email: mortazvn@sbmu.ac.ir

Dr Heshmatolah RAZAVI MOSAVI
Member of CCMMP in Iran
Ministry of Health
Email: H.mosavi@fda.gov.ir

Dr Mohammad Hossein SHOJAEE ALIABADI
Senior Scientific advisor of Institute of Standards
and Industrial Research of Iran (ISIRI)
Director and Laboratory Manager
Farogh Life Sciences Research Laboratory
Tel: +0989121591766
Email: faroghlab@gmail.com

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Mr Fiesal Rasheed Salamh AL ARGAN
Deputy Permanent Representative to FAO
Rome

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Mrs Mariam EID
Ministry of Agriculture
Agro-Industries Department
Beirut
Tel: 00961 1824100
Email: meid@agriculture.gov.lb

Prof. Joseph MATTA
Head of Laboratories Division
The Industrial Research Institute- IRI
Beirut
Fax: 9615467830
Email: chem@iri.org.lb

LIBYA - LIBYE - LIBIA

Ing. Elhadi E.E. ELZANATI
Alternate
Permanent Representative of Libya to FAO in
Rome, Italy
Email: faoprly@gmail.com

Mahmud K. AL-TELLISI
 Ambassador of Libya to FAO
 Permanent Representation of Libya to FAO
 Tel: 0039 324 6885583
 Email: faoprly@gmail.com

QATAR

Dr Shaikha Abdulla AL-ZEYARA
 Head of Environmental Health
 Supreme Council of Health/Qatar
 Food Safety & Environment Health, PHD
 P.O.Box 42
 Doha
 Tel: (+974) 44070160
 Email: salzeyara@sch.gov.qa

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Mr Hani MANSI
 (Head of Delegation)
 Regional and International Standards Dept. Manager
 Saudi Food and Drug Authority
 Dept. of Technical Regulations & standards
 North Ring Road - Al Nafal Unit (1)
 Riyadh
 Tel: +966112038222
 Email: codex.cp@sfd.gov.sa

Mr Mohammad ALGHAMDI
 Head of codex national committee
 Saudi Food and Drug Authority
 Dept. of Technical Regulations & standards
 North Ring Road - Al Nafal Unit (1)
 Riyadh
 Tel: +966112038222
 Email: codex.cp@sfd.gov.sa

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Mrs Sana ELSHAFI
 Planning and Research Director
 Sudanese Standard & Metrology Organization
 Planning and Research Department
 Eljamaa Street
 Khartoum
 Tel: +249912389023
 Email: sanaelshafie2013@gmail.com

Mrs Maha IBRAHIM
 Excutive Office Manager
 Sudanese Standard & Metrology Organization
 Eljamaa Street
 Khartoum
 Tel: +249127460726
 Email: maabmoib2391960@gmail.com

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Mr Lazhar RAZGALLAH
 (Head of Delegation)
 DIRECTEUR
 Centre technique de l'agroalimentaire
 12, rue de l'usine - Charguia 2 -
 2035 Tunis
 Tel: +216 71 940 198
 Email: ctaa@ctaa.com.tn

Dr Wassila GZARA
 Inspecteur - Médecin vétérinaire
 Ministère de la santé
 Direction de l'hygiène du milieu et de la
 protection de l'environnement
 Rue jebel Lakhdar - Beb Saadoun
 1006 Tunis
 Tel: +216 71577282
 Email: wassilajaibi@yahoo.fr

Mr Hamdi MEJRI
 Sous Directeur
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et
 environnemental des produits - Ministère de la
 santé publique
 Contrôle sanitaire des produits Alimentaires et
 des Eaux-ANCSEP
 2 Rue Ibn Nadim, Montplaisir.
 1073 Tunis
 Tel: +216 71 903 942
 Email: mejry@yahoo.fr

YEMEN - YÉMEN

Mr Abdullah Na'ami QUTRAN AL –NA'AMI
 Alternate Permanent Representative
 Embassy of the Republic of Yemen
 Via Antonio Bosio, 10 – 00161 Rome
 Italy
 Tel: 06 4423 1679
 Email: segreteria@yemenembassy.it

OBSERVER COUNTRIES - PAYS OBSERVATEURS - PAÍSES OBSERVADORES

EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE UNIÓN EUROPEA

Ms Barbara MORETTI
 Administrator
 European Commission
 DG Sante
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels, Belgium
 Email: barbara.moretti@ec.europa.eu

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Ms Heleen VAN ROOTSELAAR
Policy Officer
Ministry of Economic Affairs
Plant Supply Chain and Food Quality Department
PO Box 20401
The Hague
Tel: +31 70 378 5042
Email: h.vanrootselaar@minez.nl

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Mrs Hasna FAHMANE
(Head of Delegation)
Veterinarian
National Food Safety Office of
Standardization
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat
Rabat
Tel: +212661221841
Email: fahmanehasna@yahoo.fr

**SPECIAL OBSERVERS -
OBSERVATEURS SPECIAUX -
OBSERVADORES ESPECIALES****PALESTINE - PALESTINA**

Mr Saleem JAYYOUSI
(Head of Delegation)
Chairman
Technical Regulations Committee
Palestine Standards Institution
Jerusalem St, Attal District
P.O. Box 2258
Ramallah, Palestine
Tel: +970-(0)2-2984144/2965191
Email: sjayyousi@psi.pna.ps

Mr Mamoun BARGHOUTHI
Palestine Embassy
Rome, Italy
Email: fao@ambasciatapalestina.com

Ms Suha SAWALHA
Director
Food Safety
Ministry of Health
Palestine
Email: suha.arar@gmail.com

SWITZERLAND - SUISSE -SUIZA

Mrs Awilo OCHIENG PERNET
Chair, Codex Alimentarius Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office
FSVO
Division of International Affairs
Bern, Switzerland
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS -
ORGANISATIONS INTERNATIONALES -
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES****INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
(IDF/FIL)**

Mr Michael HICKEY
Delegate
Irish National Committee of IDF
Derryreigh, Creggane, Charleville
Co. Cork, Ireland
Email: mfhickey@oceanfree.net

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL
HEALTH (IFAH)**

Dr Olivier ESPEISSE
Director of EU and Africa Government Affairs
IFAH
ELANCO SANTE ANIMALE - Lilly France
13, rue Pagès
92158 Suresnes Cedex
FRANCE
Tel. No.: +33 1 5549 3535
Email: espeisse_olivier@elanco.com

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH
INSTITUTE (IFPRI)**

Dr Anne MACKENZIE
Head, Standards and Regulatory Issues
IFPRI
HarvestPlus
6442 Aston Rd.
Ottawa, Canada
Tel: 613 6920211
Email: a.mackenzie@cgiar.org

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS (FAO) -
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA (FAO)**

Dr Fatima Hachem
Food and Nutrition Officer
Regional Office for the Near East
P.O. Box 2223 Cairo
Egypt Tel: +20.2.331.6144 Fax: +20.2.749.5981 Email:
Email: fatima.hachem@fao.org

Dr Renata CLARKE
Head, Food Safety and Quality Unit
Department of Agriculture and Protection
Food and Agriculture Organization of the
United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Email: renata.clarke@fao.org

Mrs Mary KENNY
Food Safety and Quality Officer
Food Safety and Quality Unit
Agriculture and Consumer Protection Department
Food and Agriculture Organization of the
United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Email: mary.kenny@fao.org

Dr Masami TAKEUCHI
Food Safety Officer
Food Safety and Quality Unit
Agriculture and Consumer Protection Department
Food and Agriculture Organization of the
United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Email: masami.takeuchi@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) -
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ (OMS) -
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA
SALUD (OMS)**

Mr Soren MADSEN
Technical Officer
World Health Organization
Food Safety
P.O. Box 926967
11190 Ammam, Jordan
Email: madsens@who.int

Mrs Catherine MULHOLLAND
Administrator, FAO/WHO Codex Trust Fund
World Health Organization
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
20 Avenue Appia
1211 Geneva 27, Switzerland
Tel: 41 22 791 3080
Email: mulhollandc@who.int

**CODEX SECRETARIAT -
SECRÉTARIAT DU CODEX -
SECRETARÍA DEL CODEX**

Mrs Gracia BRISCO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italy
Email: gracia.brisco@fao.org

Mr Patrick SEKITOLEKO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italy
Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Ms Lingping ZHANG
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italy
Email: lingping.zhang@fao.org

Mr Tom HEILANDT
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italy
Email: tom.heilandt@fao.org

ANNEXE II**PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019 POUR LE COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION
POUR LE PROCHE-ORIENT (CCNEA)****1 Introduction**

La mise en application des normes en matière de sécurité sanitaire et de qualité adoptées par la Commission du Codex Alimentarius et des recommandations connexes peut permettre d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits alimentaires dans de nombreuses régions du monde et d'accroître ainsi les recettes des pays exportateurs. C'est la raison pour laquelle des régions qui n'ont jamais été de grands exportateurs de denrées alimentaires, comme le Proche-Orient, s'efforcent aujourd'hui de satisfaire aux normes du Codex.

La plupart des pays du Proche-Orient ont déjà pris des mesures afin d'améliorer leurs systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Toutefois, dans une région où prévalent les exportations de produits tels que les fruits, les légumes, l'huile d'olive et le poisson, le respect de normes en constante évolution s'avère une opération complexe, qui exige le renforcement des capacités des spécialistes locaux et la mise à niveau du cadre réglementaire actuellement applicable aux denrées alimentaires.

2 Éléments du Plan stratégique

Le projet de Plan stratégique 2016-2019 pour le CCNEA définit la finalité, les objectifs stratégiques et les mesures à prendre pour obtenir les résultats escomptés sur une période de quatre ans. Il a été élaboré en tenant compte du Plan stratégique 2014-2019 de la Commission du Codex Alimentarius de façon à assurer une meilleure coordination et une plus grande interaction entre les pays membres, en vue du renforcement des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et d'une meilleure harmonisation avec le Codex.

2.1 Finalité

Assurer une meilleure participation des pays de la région Proche-Orient aux activités du Codex et renforcer leur collaboration afin d'encourager l'application des normes du Codex et de protéger leurs intérêts.

2.2 Valeurs fondamentales

En réalisant sa vision stratégique, le CCNEA adhère aux valeurs suivantes, fondamentales pour le Codex:

- la collaboration;
- la recherche du consensus;
- la transparence;
- la participation de tous.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Plan stratégique définit quatre objectifs stratégiques pour la région pour la période 2016-2019. Le CCNEA doit le réexaminer à chaque session afin de faire le point sur sa mise en œuvre et de recenser les lacunes.

Objectifs	Résultats	Activités proposées	Délai	Responsable	Indicateurs
1. Assurer une meilleure participation des pays de la région aux activités du Codex	A. Déterminer quels sont les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex qui présentent un intérêt particulier pour la région	- Procéder à des enquêtes périodiques, par questionnaire, sur les priorités des comités du Codex pour les pays de la région et définir les priorités en fonction des intérêts communs parmi les pays de la région	Juin 2016	Coordonnateur et points de contact du Codex	- Liste des priorités
	B. Favoriser la participation des parties prenantes aux activités du Codex	- Essayer différents moyens, notamment l'utilisation de CTF2, pour assurer la participation effective et continue des pays de la région aux comités du Codex prioritaires et aux activités y afférentes	En cours	Pays de la région en collaboration avec le Coordonnateur	- Rapports de participation - Documents présentés aux réunions - Nombre de pays participant aux activités du Codex
	C. Mettre en commun les informations concernant des sujets spécifiques, les données scientifiques et les domaines de recherche présentant un intérêt particulier pour la région	- Créer et lancer un site Web pour le CCNEA - Échanger les informations et données d'expérience scientifiques	Juin 2016	Secrétariat du Codex Coordonnateur et points de contact du Codex	- Site Web pour le CCNEA actif et opérationnel

Objectifs	Résultats	Activités proposées	Délai	Responsable	Indicateurs
2. Renforcer, au niveau régional, la communication, la mise en commun des données d'expérience et la coordination entre les membres du CCNEA dans le cadre des activités du Codex	A. Procéder à des échanges de vues et d'informations sur toutes les questions intéressant le Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une enquête par questionnaire à propos de l'ordre du jour de la réunion pour recenser les points intéressant la région et inclure les observations des pays concernant leurs points 	Deux mois avant la réunion	Coordonnateur et points de contact du Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réponses au questionnaire
	B. Définir une position commune de la région sur les questions relatives au Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Établir une liste actualisée des noms et points de contact des pays de la région (chefs de délégation) qui participent aux réunions du Codex 	Un mois avant la session en question	Coordonnateur et points de contact du Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Liste actualisée des chefs de délégation distribuée aux pays de la région
	C. Coordonner la participation des pays aux manifestations du Codex et renforcer la communication au niveau régional à l'aide de différents outils	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer, lorsque c'est possible, de la diffusion en temps utile des documents du Codex, surtout en arabe - Organiser, lorsque c'est nécessaire, des groupes électroniques pour débattre de sujets précis présentant un intérêt commun pour les pays de la région 	En cours	Coordonnateur et pays membres	<ul style="list-style-type: none"> - Documents chargés sur le site Web du Codex, en arabe et en temps utile
	D. Fixer un protocole normalisé pour le suivi des documents du Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Échanger des notes écrites entre les pays de la région à propos des projets de normes et des questions relatives au Codex et veiller à ce que ces observations soient bien défendues lors des réunions du Codex, même si le pays concerné est absent - Veiller à ce que l'ordre du jour 	Un mois avant la réunion À chaque session Session du	Coordonnateur et points de contact du Codex Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des groupes de travail - Documents des réunions du Codex avec les commentaires de la région - Rapport compilé du

Objectifs	Résultats	Activités proposées	Délai	Responsable	Indicateurs
		des sessions du CCNEA comprennent toutes les questions du Codex intéressant la région	CCNEA	Coordonnateur	CCNEA
3. Encourager la mise en application des normes du Codex et promouvoir l'élaboration de normes Codex et de textes apparentés, et/ou leur révision, en tenant compte des situations et exigences spécifiques de la région	A. Recenser les produits alimentaires et les domaines présentant un intérêt particulier pour la région et pour lesquels il serait nécessaire d'élaborer des normes et des textes apparentés, et/ou de les réviser	- Procéder à une enquête parmi les pays de la région afin de mettre en évidence les projets de normes présentant un intérêt pour la région qui pourraient être présentées dans le cadre des travaux du Codex	Deux mois avant les réunions du CCNEA	Coordonnateur et points de contact du Codex	- Les rapports de la Commission du Codex Alimentarius et du CCNEA mentionnent les propositions de normes acceptées
	B. Promouvoir la prise en compte des normes dans les règlements afin de faciliter les échanges commerciaux au sein de la région	- Après les sessions du CCNEA, fournir au Comité exécutif un résumé des problèmes et/ou difficultés que les pays ont rencontrés pour l'adoption des normes du Codex, et des solutions proposées	Après chaque session du CCNEA	Coordonnateur et points de contact du Codex	- Rapports du Comité exécutif et du CCNEA
	C. Faire mieux comprendre l'importance du Codex aux parties prenantes concernées (pouvoirs publics, secteur privé, consommateurs, universités, organismes professionnels et organisations non gouvernementales (ONG), par exemple)	- Organiser des ateliers sur l'importance que revêt l'adoption des normes du Codex	En cours	Coordonnateur	- Nombre d'ateliers organisés et - Nombre de participants
4. Renforcer les capacités des pays de la région en matière d'évaluation des risques	A. Recenser et hiérarchiser les risques communs aux pays de la région	- Procéder à des enquêtes périodiques sur les problèmes que les pays de la région rencontrent en matière de sécurité sanitaire des aliments	Deux mois avant la session suivante	Coordonnateur, points de contact du Codex et comités nationaux du Codex	- Réponses et propositions des membres

Objectifs	Résultats	Activités proposées	Délai	Responsable	Indicateurs
		et les besoins en termes d'avis et de recherche scientifiques			
	B. Déterminer les besoins en matière de recherche scientifique	- Organiser des réunions en marge de la réunion du Codex pour débattre des questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments qui se posent dans la région	En cours	Coordonnateur et points de contact du Codex	- Nombre de réunions et nombre de participants - Rapports des pays membres sur le renforcement des capacités de la part des organisations en charge de la sécurité sanitaire des aliments
	C. Mettre en œuvre des programmes pilotes pour évaluer ces risques et communiquer les résultats	- Chercher des moyens d'évaluer les risques dans les domaines importants pour la région	Fin 2016	Coordonnateur et pays de la région	- Nombre d'évaluations des risques effectuées au niveau régional
	D. Renforcer la participation de spécialistes de la région au sein des comités scientifiques FAO/OMS	Établir et tenir à jour une base de données des spécialistes de la région et fournir cette liste à la FAO et à l'OMS	En cours	Coordonnateur et points de contact du Codex	- Nombre de spécialistes référencés dans la base de données
5. Renforcer les capacités des points de contact du Codex et/ou des comités nationaux du Codex	A. Dispenser aux points de contact du Codex et aux comités nationaux du Codex les formations dont ils ont besoin pour pouvoir jouer leur rôle correctement, et leur fournir les références et les outils nécessaires	- Mettre à jour la liste des points de contact du Codex dans les pays de la région	Février 2016	Coordonnateur	- Listes à jour
	B. Faciliter la mise en place de réseaux régionaux entre les points de	- Procéder à une enquête sur la structure du Codex dans les pays de la région	Avril 2016	Coordonnateur et points de contact du Codex	- Listes; et données disponibles

Objectifs	Résultats	Activités proposées	Délai	Responsable	Indicateurs
	contact/délégués du Codex afin d'assurer une meilleure communication et la mise en commun des données d'expérience sur les questions intéressant le Codex et d'autres sujets connexes	- Mettre au point des procédures pour le travail du Coordonnateur avec les pays de la région afin de faciliter la communication	Fin 2017	Coordonnateur et pays de la région, en consultation avec le Secrétariat du Codex	- Procédures écrites
		- Chercher des moyens d'organiser des ateliers pour les points de contact nationaux, les comités nationaux du Codex et le Coordonnateur régional concernant les affaires du Codex Alimentarius et les tâches qui leur sont attribuées	En cours	Coordonnateur, en consultation avec le Secrétariat du Codex	- Nombre d'ateliers et nombre de participants